

vient de terminer ses observations, quand il dit qu'il y a des améliorations à apporter au problème, que les Américains nous dominent et que notre dollar ne vaut seulement que 44c., il a parfaitement raison quand il dit qu'au lieu de monnayer notre or, nous le vendons aux États-Unis à des prix ridicules. Nous sommes complètement d'accord là-dessus.

Il y a de grands avantages, pour les États-Unis, à venir exploiter au Canada nos ressources naturelles et d'y soustraire notre or pour l'apporter chez eux, alors que nous pourrions convertir ou monnayer cet or qui nous donnerait le double de sa valeur au Canada.

Alors, l'honorable député de Charlotte a parfaitement raison quand il fait ses avancés. Nous sommes complètement d'accord avec lui.

Je demande à ceux qui seront chargés, au sein du comité, d'étudier les accords de Bretton Woods, de regarder et d'étudier le fondement de l'organisme monétaire international et d'y apporter les solutions dont le Canada a besoin.

Présentement, nous sommes à peu près tous d'accord pour dire que nous sommes exploités par les trois plus grands pays qui ont conclu les accords de Bretton Woods et qui, par leur action, dominent toutes les autres nations. Alors, il y a beaucoup de travail à faire de ce côté-là, et je demande au gouvernement de nommer, au sein de sa commission, des experts en la matière, afin que le Canada bénéficie davantage de ces accords, qu'il cesse de se faire exploiter par différentes nations, qu'il soit capable, un jour, d'équilibrer sa balance de comptes internationaux et prospérer comme les autres pays, au lieu de déprécier son argent, de donner des escomptes sur sa marchandise pour payer ses comptes internationaux, ce qui est contraire à la justice sociale.

Il y a d'autres réformes à apporter de ce côté-là, et je suis persuadé que les suggestions et les bonnes idées du député de Charlotte aideront beaucoup du côté des libéraux. Franchement, nous devons faire quelque chose, à ce point de vue-là.

[Traduction]

(Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.)

• (10.00 p.m.)

L'hon. M. McIlraith demande ensuite à présenter le bill n° C-144, modifiant la loi sur les accords de Bretton Woods.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Winkler: Puis-je demander au leader de la Chambre quels sont les travaux de la Chambre pour demain?

L'hon. M. McIlraith: Oui, monsieur l'Orateur. Demain nous mettrons en délibération l'article 8 figurant au *Feuilleton*; projet de résolution précédant la mesure tendant au développement des pêches commerciales au Canada; l'article 4: projet de résolution précédant la mesure en vue de modifier la loi sur le Conseil de recherches; l'article 15: projet de résolution précédant la mesure visant à instituer le Conseil des sciences du Canada; l'article 3: projet de résolution en vue de la ratification de l'Accord entre le gouvernement canadien et le gouvernement des États-Unis concernant les produits de l'industrie automobile.

M. Winkler: Vous pouvez vous arrêter là.

L'hon. M. McIlraith: Ensuite l'article 23 figurant au *Feuilleton*, soit la deuxième lecture d'un bill visant à constituer en corporation la Compagnie de chemin de fer du terminus d'Ottawa, et l'article 24, soit la deuxième lecture du bill n° S-15 visant à autoriser la construction d'un pont sur la rivière Sainte-Croix entre la province du Nouveau-Brunswick et l'État du Maine.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

L'ÉNERGIE—LE COLUMBIA—LA SÉCURITÉ DU BARRAGE HIGH ARROW

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): C'est une expérience émouvante, monsieur l'Orateur, que de prendre la parole dans cette atmosphère encourageante, mais ce qu'il nous manque en présences physiques, nous l'avons certes en esprit.

Le 14 mars, j'ai posé la question suivante au secrétaire d'État aux Affaires extérieures:

Vu que les membres du comité permanent des Affaires extérieures ont été assurés que le barrage High Arrow était une structure très solide, le ministre dirait-il à la Chambre pourquoi le rapport du Bureau international du génie, pour le Traité du Columbia, qui comprend des représentants du Canada et des États-Unis, indique que le Bureau n'assume de responsabilité, ni directe, ni implicite, en ce qui concerne la solidité des structures aménagées d'après le Traité du Columbia?

Or, le Bureau international du génie du Columbia est formé de deux représentants du Canada et de deux représentants des États-Unis. Le Canada est représenté par M. G. M. MacNabb, président, ingénieur bien connu, et par M. A. F. Paget, chargé de la direction des ressources hydrauliques, en Colombie-Britannique. Les représentants des États-Unis sont M. Wendell E. Johnson, président et M. Morgan D. Dubrow. Ce bureau est chargé d'assurer l'exécution du Traité du Columbia.